



GO ! FORMATIONS 51
Agence de Reims
22 rue du Val de Clair
51100 REIMS
Tél: 03 26 06 06 07

**CERTIFICAT
DE RÉALISATION**



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Julien DOGIMONT**, salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Travaux en hauteur** (catégorie(s) : Port du harnais) lors de la session n°**SF-2026-02-51-32**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- Action de formation *
- Bilan de compétences
- Action de VAE
- Action de formation par apprentissage

Qui s'est déroulée le 23-03-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 25/03/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



GO ! FORMATIONS 51
Agence de Reims
22 rue du Val de Clair
51100 REIMS
Tél: 03 26 06 06 07

**CERTIFICAT
DE RÉALISATION**



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Daniel DUPONT**, salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Travaux en hauteur** (catégorie(s) : Port du harnais) lors de la session n°**SF-2026-02-51-32**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- Action de formation *
- Bilan de compétences
- Action de VAE
- Action de formation par apprentissage

Qui s'est déroulée le 23-03-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 25/03/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



GO ! FORMATIONS 51
Agence de Reims
22 rue du Val de Clair
51100 REIMS
Tél: 03 26 06 06 07

**CERTIFICAT
DE RÉALISATION**



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Kévin DUPUIS** , salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Travaux en hauteur** (catégorie(s) : Port du harnais) lors de la session n°**SF-2026-02-51-32**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- Action de formation *
- Bilan de compétences
- Action de VAE
- Action de formation par apprentissage

Qui s'est déroulée le 23-03-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 25/03/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Alexis FLOQUET** , salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Travaux en hauteur** (catégorie(s) : Port du harnais) lors de la session n°**SF-2026-02-51-32**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Action de formation * |
| <input type="checkbox"/> | Bilan de compétences |
| <input type="checkbox"/> | Action de VAE |
| <input type="checkbox"/> | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée le 23-03-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 25/03/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



GO ! FORMATIONS 51
Agence de Reims
22 rue du Val de Clair
51100 REIMS
Tél: 03 26 06 06 07

**CERTIFICAT
DE RÉALISATION**



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Christophe GIRARD**, salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Travaux en hauteur** (catégorie(s) : Port du harnais) lors de la session n°**SF-2026-02-51-32**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Action de formation * |
| <input type="checkbox"/> | Bilan de compétences |
| <input type="checkbox"/> | Action de VAE |
| <input type="checkbox"/> | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée le 23-03-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 25/03/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



GO ! FORMATIONS 51
Agence de Reims
22 rue du Val de Clair
51100 REIMS
Tél: 03 26 06 06 07

**CERTIFICAT
DE RÉALISATION**



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Charles GUYOT**, salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Travaux en hauteur** (catégorie(s) : Port du harnais) lors de la session n°**SF-2026-02-51-32**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Action de formation * |
| <input type="checkbox"/> | Bilan de compétences |
| <input type="checkbox"/> | Action de VAE |
| <input type="checkbox"/> | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée le 23-03-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 25/03/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.



GO ! FORMATIONS 51
Agence de Reims
22 rue du Val de Clair
51100 REIMS
Tél: 03 26 06 06 07

**CERTIFICAT
DE RÉALISATION**



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 51 REIMS** atteste que :

Monsieur **Millere LATH** , salarié(e) de l'entreprise **LIP REIMS INDUSTRIE ET BATIMENT**, a suivi l'action **Travaux en hauteur** (catégorie(s) : Port du harnais) lors de la session n°**SF-2026-02-51-32**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Action de formation * |
| <input type="checkbox"/> | Bilan de compétences |
| <input type="checkbox"/> | Action de VAE |
| <input type="checkbox"/> | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée le 23-03-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: REIMS
Le : 25/03/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.
** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.